

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@cc-bassinbellegardien.fr

Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 2 juillet 2009

Convoqué le 25 juin 2009 et réuni le jeudi 2 juillet 2009 à 18 heures 45 dans la salle des fêtes de la commune de Montanges sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 33 élus communautaires étaient présents.

Le conseil de communauté a

- donné acte au Président des décisions prises par ses soins en vertu des délégations qui lui ont été consenties et relatives :
 - à la désignation d'un avocat du cabinet AKLEA en la personne de Maître Roche pour défendre la Communauté de communes suite au recours de la société TRILOGIE consécutif à l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire à la société ONYX-ARA (Véolia Propreté),
 - à la conclusion d'un marché de prestations de services pour la réalisation du diagnostic à effectuer dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec le bureau d'études CAL-PACT de l'Ain pour un montant de 16 600 € HT (soit 19 853,60 € TTC)
 - à la conclusion d'un marché de prestation de services pour l'étude du Schéma de Développement et d'Aménagement Commercial (SDAC) avec le groupement constitué par les sociétés Mall and Market et DMC pour un montant de 23 621 €.
- donné acte des décisions prises par le bureau communautaire réuni le 17 juin 2009 conformément aux délégations qui lui ont été consenties et qui ont eu pour objet :
 - d'accepter les demandes de fonds de concours présentées par les communes de Montanges et Villes pour les opérations suivantes et les montants ci-dessous :
 - Montanges :**
 - Complément pour travaux supplémentaires dans le cadre du renouvellement du chauffage de l'école-mairie : 1 724 € pour une dépense globale HT de 3 448,16 €
 - Travaux de voirie : 20 326 € pour une dépense globale HT de 40 652 €
 - Villes :**
 - Mise en place de volets dans les salles de classe et salle polyvalente : 2825 € pour une dépense globale HT de 5 650,60 €
 - Construction d'une station d'épuration : 30 000 € pour une dépense globale HT de 550 000 €
 - de solliciter une aide financière de la région Rhône-Alpes de 7 086,30 € à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable de 23 621 € pour l'élaboration du Schéma de développement et d'aménagement commercial
 - de solliciter une aide financière de la région Rhône-Alpes de 21 880 € à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable de 54 700 € pour l'animation et la coordination du dispositif SECURISE'RA

- entendu l'exposé du Vice-Président délégué en charge des études de transferts de compétences relatif à la réflexion engagée avec la commission compétente sur les modes de gestion possibles du futur centre aquatique intercommunal,
- donné son accord de principe pour poursuivre cette réflexion en faveur du choix de la régie intéressée comme mode de gestion du futur équipement,
- décidé d'acquérir de la ville de Bellegarde aux conditions précédemment convenues l'emprise du terrain d'assiette du futur complexe aquatique intercommunal du Bassin Bellegardien représentant une superficie de 15 000 m² au lieudit « Les Pesses »,
- donné acte au Président de la présentation dans les formes réglementaires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2008,
- été informé de la distribution en cours de composteurs destinés aux habitants de l'habitat individuel du territoire communautaire dans le cadre de la diminution des déchets ménagers à la source,
- été informé de la prise d'effet au 1^{er} juillet 2009 du nouveau contrat de ramassage des déchets ménagers intervenu avec la société Véolia pour l'ensemble du territoire communautaire,
- donné son approbation au principe d'adhérer au futur syndicat mixte « ARC SM » et au projet de statuts correspondants en cours de validation dans les services de l'Etat,
- donné son accord sur le principe pour mutualiser les moyens et services par un échange de prestations entre la ville de Bellegarde et la CCBB notamment dans le cadre de la communication et accepté le projet de convention à intervenir à cet effet et susceptible d'ajustements,
- accepté la participation financière complémentaire exceptionnelle allouée à l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain (EIJA) pour l'aider à financer sur les bases précédemment convenues le remplacement du véhicule utilitaire affecté à l'équipe bellegardienne du chantier d'utilité sociale,
- décidé de surseoir aux modalités de partenariat financier proposées pour la future MARPA de Champfromier à la production d'un plan de financement détaillé de l'opération et de réexaminer la question lors du conseil de communauté de rentrée,
- été informé du départ en retraite d'un agent de gardiennage des déchetteries et donné son accord pour la prise en charge des frais relatifs à la réception de sympathie organisée à cette occasion et du cadeau offert à l'intéressé,
- accepté l'adhésion nouvelle des communautés de communes de Bresse-Dombes-Sud-Revermont et de Miribel et du Plateau et des communes de Mionnay, Sulignat et Vonnas à l'Etablissement public foncier de l'Ain,
- procédé, avant la levée de la séance, au traditionnel tour de table permettant d'évoquer diverses questions d'actualité et affaires de moindre importance dont notamment le nécessaire réaménagement des locaux actuels accueillant les bureaux de la CCBB, les adaptations futures des circuits de collecte des OM, la future réunion de travail sur le SCOT et la délivrance de l'arrêté d'autorisation du défrichement du terrain d'emprise du futur centre aquatique permettant le dépôt du dossier de demande de permis de construire.

Fait et affiché le

Le Président,

Michel DE SOUZA